

MUNICIPALITE DE ST-EMILE

Règlement no 161 modifiant la limite nord-est
du secteur de zone 12.

ARTICLE 1

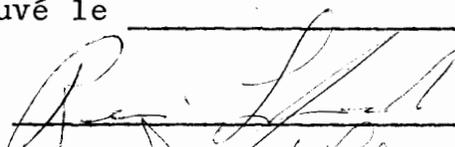
Le plan de zonage de la municipalité de St-Emile
est amendé en modifiant la limite nord-est du
secteur de zone 12 tel qu'indiqué au plan no 86-
161.

ARTICLE 2

Le plan de zonage de la municipalité de St-Emile
est également amendé en modifiant la limite nord-
ouest du secteur de zone 13 qui dorénavant cor-
respondra à la nouvelle limite du secteur de zone
12 telle que définie à l'article 1 du présent rè-
glement (voir plan no 86-161).

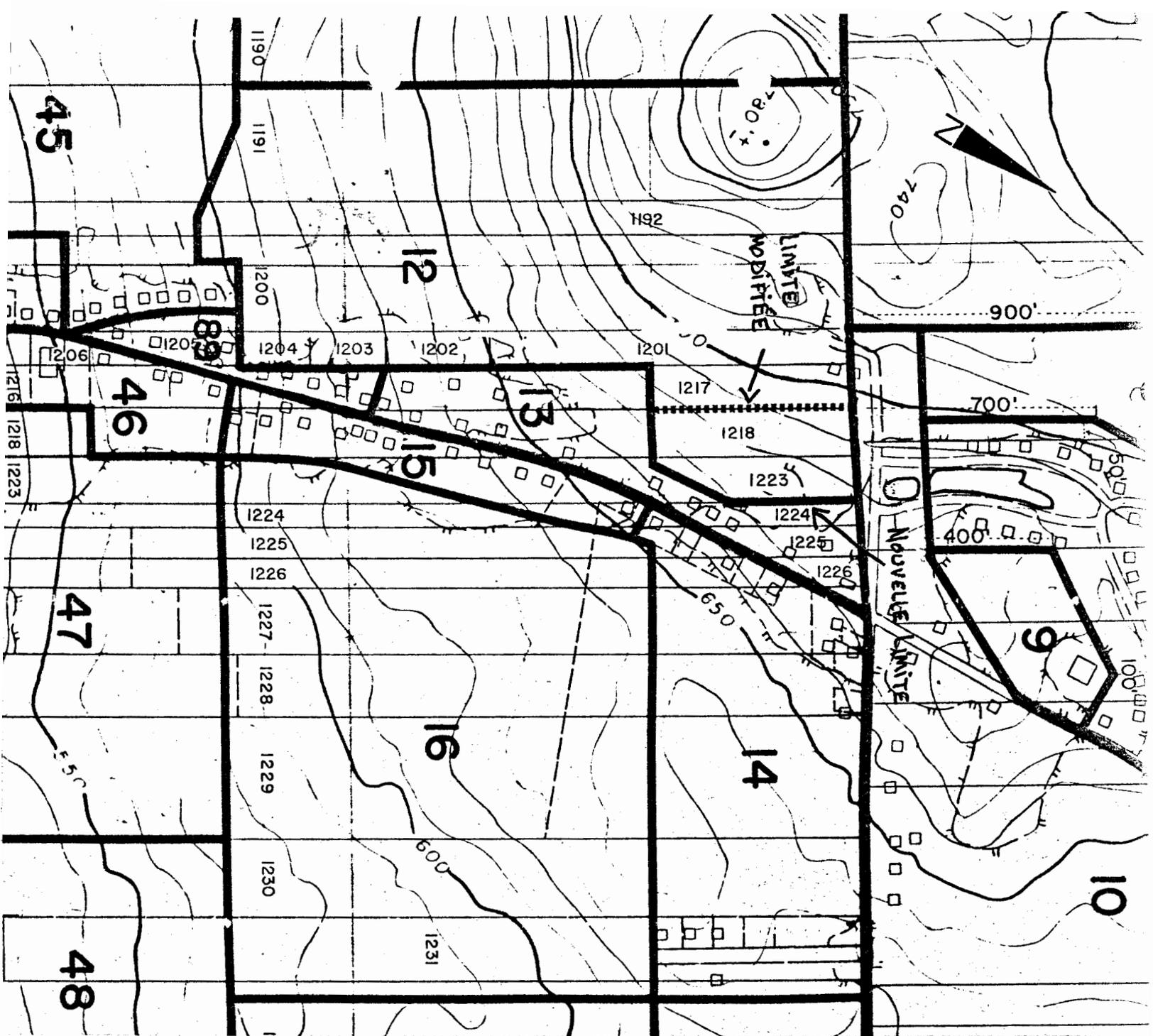
Adopté le 22 Décembre 1977

Approuvé le _____

Maire 

Sec.-trés. Daniel Levesque, O.M.A.

Québec, le 16 décembre 1977



MUNICIPALITE DE ST-EMILE

REGLEMENT NO 161

Limite et numéro de zone: 45, —

Authentifié le _____

Maire _____

Sec.-trés. _____

PLAN NO 86-161

Source: Plan de zonage et amendements, 1972,
1" : 400'

Echelle: 1" : 400'

Préparé par Pluram inc., décembre 1977.

Ce plan fait partie intégrante du règlement no 161.

QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DU

VILLAGE SAINT-EMILE

AVIS PUBLIC

Avis public est, par les présentes, donné :

1. Que pour les raisons prévues aux articles 392 f) du Code Municipal, les règlements municipaux et aux articles 243, 244-a et 750 et suivants du Code Municipal, le règlement numéro 152 sont révoqués par les électeurs lors de l'assemblée publique du 15 janvier 1970 de dix-neuf heures à vingt heures à l'Hôtel de Ville de Saint-Émile.

2. Que le règlement numéro 160 amende le zonage numéro 66 de manière à y permettre un maximum de deux cents (200) pieds de hauteur.

3. Que le règlement numéro 161 amende le zonage numéro 66 permettant la construction de maisons mobiles dans la partie nord-ouest.

4. Que le règlement numéro 162 fixe la durée du maire et des conseillers.

5. Que les intéressés peuvent présenter leurs règlements au bureau du soussigné.

6. Que lesdits règlements entrent en vigueur par la loi.

DONNE A SAINT-EMILE, CE CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER 1970.



DANIEL LEVESQUE

secrétaire-trésorier